



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 22 août 2017

Diminution des emplois aidés : Pour l'APVF, une décision aux conséquences préjudiciables

Olivier DUSSOPT, Député de l'Ardèche, Président de l'APVF a adressé un courrier à Muriel Pénicaud, Ministre du Travail pour lui faire part de la vive inquiétude des élus locaux, et tout particulièrement des maires de petites villes suite à l'annonce de la diminution à venir du nombre de contrats aidés au sein du secteur non-marchand.

Pour l'APVF, les emplois aidés, dispositifs très utilisés par les communes, ont une double fonction essentielle au sein des territoires : ils permettent à des personnes en situation de précarité de se rapprocher de l'emploi et d'acquérir des compétences, mais permettent également de conforter l'offre de services publics de proximité des collectivités.

Dans un contexte budgétaire et financier déjà très tendu, les collectivités ont fréquemment recours au dispositif d'emplois aidés pour permettre l'embauche d'encadrants pour la gestion du temps périscolaires, d'auxiliaires de vie et de service, d'agents dédiés à la restauration scolaire ou encore à l'entretien des espaces verts et ainsi faire face aux besoins en ressources humaines qu'exigent l'accomplissement de ces missions de service public.

Alors que le gouvernement s'apprête une nouvelle fois à demander des efforts considérables aux collectivités pour le redressement des comptes publics, l'APVF s'émeut de la précipitation avec laquelle cette remise en cause des contrats aidés semble avoir été décidée, les collectivités, confrontées à des enjeux de ressources humaines importants dans la perspective de la rentrée scolaire notamment, n'ayant été informées que très récemment de la diminution à venir du nombre de contrats.

Contact Presse

André ROBERT, Délégué général - 01 45 44 00 83 – 06 80 84 27 53 arobert@apvf.asso.fr
Matthieu VASSEUR, Chargé de mission - 01 45 44 00 83 – 06 85 85 24 72 mvasseur@apvf.asso.fr
APVF, 42 Bd Raspail, 75007 PARIS - www.apvf.asso.fr

